



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSF 2023-02-21

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Convention d'occupation précaire –
Mise à disposition de locaux par Madame Aline PERRONE
195 rue Droite**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que les locaux situés 195 rue Droite à Sisteron et appartenant à Madame Aline PERRONE seront libérés le 28-02-2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame Aline PERRONE domiciliée Immeuble le Vauban - 2 avenue Jean Jaurès – 04200 SISTERON, une convention d'occupation précaire pour le local situé 195 rue Droite – 04200 SISTERON - d'une surface de 47 m² (et cave de 57 m²). Rez-de-chaussée de la parcelle AS 142.

ARTICLE 2 : Cette location est consentie pour une durée de 36 mois, à compter du 1^{er} mars 2023.

ARTICLE 3 : La présente location est consentie moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 300 € par mois, toutes charges comprises.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Madame Aline PERRONE.

Fait à SISTERON, le 15-02-2023

Le Maire,

D. SPAGNOU.